



# COMMISSION DES CALENDRIERS

## Procès-Verbal n° 5

Réunion du :	Jeudi 26 septembre 2024
Président :	M. Laurent OZENDA
Délégué du C.D.	M. Jean-Paul RUIZ
Secrétaire :	M. Jacky VAN DRIESSCHE
Présents:	MM. Jean Pierre ROSITO – Jean Claude SIMION

### ORDRE DU JOUR

- Contrôle des feuilles d'horaires des journées des 05 et 06 Octobre 2024

## FEUILLES D'HORAIRES NON PARVENUES

Week-end du 05 et 06 Octobre 2024

**Amende financière de 20 €**

**US CADIERENNE 2** : CHAMP DPT D3 POULE A (50504.1) – CHAMP FEMININES SENIORS A 8  
COUPE DU VAR U14

**AS MAR VIVO 2** : CHAMP DPT D4 POULE A (50627.1)

**JS BEAUSSETANNE** : CHAMP FEMININES SENIORS A 8 (51987.1) – COUPE DU VAR U15 - CHAMP  
U15 FEMININES A 8

**O. TARADEEN 1** : CHAMP FEMININES SENIORS A 8 (51983.1)

**SPC.COGOLINOIS 1** : COUPE DU VAR U17 (52757.1) – COUPE DU VAR U14

**HYERES FC** : COUPE DU VAR U17 (52756.1)

**TOULON TREMLIN 1** : COUPE DU VAR U17 (52760.1)

**ST TROPEZ LA BAIE** : COUPE DU VAR U 15 (52730.1)

**LE MUY FC 21** : COUPE DU VAR U 14 (52742.1)

## CLUB AYANT CONVOQUE LE SAMEDI UNE EQUIPE NE POUVANT JOUER QUE LE DIMANCHE

**(Amende financière de 8€)**

*Adresser une nouvelle convocation pour le Dimanche au club et au District*

**Journée du 6 OCTOBRE 2024 :**

A.C. FLAYOSCAISE 1 : COUPE DU VAR U 15 (52729.1) contre SPC COGOLINOIS

---

## **RAPPEL ARTICLE 53 DES R.S. DU DISTRICT A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

Nous vous rappelons que pour la saisie des convocations de vos rencontres, il est important de respecter l'article 53 des Règlements Sportifs du District à savoir :

### **ARTICLE 53 - HEURES DE MATCHES OFFICIELS.**

a) Le club recevant est tenu d'expédier au District, de préférence au moyen de l'adresse e-mail officielle du club, les imprimés prévus à cet effet, indiquant la date, l'heure et le lieu du match pour affichage sur Internet et dans "FootClubs" 10 jours au moins avant la date fixée au calendrier, c'est-à-dire être réceptionnés par le Secrétariat **avant le mercredi à 12 h, de la semaine précédente.**

**Passé ce délai le club fautif sera pénalisé d'une amende de 20 €**

f) Au cas où l'horaire et le lieu ne seraient pas parvenus au District que ce soit en championnat normal, en coupe du Var, match remis ou donné à rejouer, seniors et jeunes, **aucun horaire ne sera publié et aucun arbitre ne sera désigné. La rencontre n'aura pas lieu et son résultat sera du ressort de la Commission compétente.**

**De ce fait, nous vous informons qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre , ces articles seront scrupuleusement respectés, c'est-à-dire qu'aucun horaire ne sera saisi après le mercredi 12h (réception jusqu'au jeudi matin).**

---

*Prochaine Réunion  
Jeudi 03 Octobre 2024*

**Le Président : Laurent OZENDA  
Le Délégué du C.D : Jean-Paul RUIZ  
Le Secrétaire : Jacky VAN DRIESSCHE**